



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Réf. D.A.G.E./3 - CHL/BC

**Arrêté préfectoral imposant à la SA A.R.F. la mise à jour des prescriptions complémentaires de son arrêté préfectoral d'autorisation du 16 mai 1997 concernant son établissement situé à SAINT-REMY-DU-NORD**

Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais  
préfet du Nord,  
officier de l'ordre national de la légion d'honneur  
commandeur de l'ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles R 512-31 et R 541-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juillet 2005 modifié, fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article 4 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005,

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005, fixant le contenu des registres mentionnés à l'article 2 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets et concernant les déchets dangereux et les déchets autres que dangereux ou radioactifs,

VU l'arrêté préfectoral du 16 mai 1997 autorisant la S.A. A.R.F.- siège social : 22 rue Jean Messenger BP 137 59330 SAINT-REMY-DU-NORD - à poursuivre et étendre à SAINT-REMY-DU-NORD à la même adresse, l'exploitation d'un centre de transit et de prétraitement de déchets industriels ;

VU les courriers en date du 8 juillet 2008 de la S.A. A.R.F. comprenant trois demandes :

- l'indication, dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, de la liste des déchets dont l'admission est interdite avec les codes déchets conformes à l'annexe 2 de l'article R.541-8 du code de l'environnement, en remplacement de la liste des déchets dont l'admission est autorisée ;
- la mise à jour des critères chimiques d'acceptation des déchets, compte tenu de l'évolution de la réglementation concernant les installations d'incinération et de co-incinération de déchets (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). La composition des déchets acceptés influe en effet directement sur la composition des déchets obtenus après transformation et vendus à des installations d'incinération et co-incinération ;

- l'autorisation, dans l'arrêté préfectoral, de dispense d'établir la traçabilité entre les déchets entrant et sortant dans les cas où le prétraitement (mélange de déchets d'origines multiples) ne permet pas cette identification. Cette dispense est prévue par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 juillet 2005 modifié et l'article 7 de l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005, tous deux relatifs au contrôle du circuit de traitement de déchets.

VU le rapport en date du 1er décembre 2008 de Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, duquel il ressort que la dispense demandée pour les prétraitements réalisés qui ne permettent effectivement plus la détermination de l'origine des déchets peut être accordée à la S.A A.R.F ;

VU l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Nord lors de sa séance du 20 janvier 2009 ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord,

## ARRETE

### ARTICLE 1

Les dispositions de l'article 7.3.1 de l'arrêté préfectoral susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

"La liste des déchets admissible sur le centre est donnée en annexe 1.

Les déchets admis en prétraitement doivent avoir, à l'entrée du centre, des caractéristiques compatibles avec les filières de traitement pour lesquelles ils sont destinés."

L'annexe 1 au présent arrêté est ajoutée en tant qu'annexe 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

### ARTICLE 2

Est ajouté à l'article 7.4 de l'arrêté préfectoral susvisé le paragraphe suivant :

"La liste de déchets interdits sur le centre est donnée en annexe 2."

L'annexe 2 au présent arrêté est ajoutée en tant qu'annexe 2 de l'arrêté préfectoral susvisé.

### ARTICLE 3

Est créé l'article 10.5 suivant dans l'arrêté préfectoral susvisé :

"10.5. - Dispenses

En application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 juillet 2005 modifié susvisé, l'exploitant est dispensé de la fourniture de l'annexe 2 du formulaire CERFA n°12571\*01 avec le bordereau de suivi des déchets qu'elle émet, lors de la réexpédition de ces déchets vers une autre installation, lorsque le prétraitement réalisé sur le centre ne permet plus d'identifier la provenance des déchets initiaux.

En application de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 7 juillet 2005 susvisé, l'exploitant n'est pas tenu de faire figurer dans les registres prévus par la réglementation les informations permettant d'assurer la traçabilité entre les déchets entrants et les déchets sortants, lorsque le prétraitement réalisé sur le centre ne permet plus d'identifier la provenance des déchets initiaux."

#### ARTICLE 4

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de LILLE. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant, de quatre ans pour les tiers. Ce délai commence à courir du jour de sa notification.

#### ARTICLE 5

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le sous-préfet d' Avesnes sur Helpe sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le maire de SAINT-REMY-DU-NORD,
- Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, chargé du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté sera déposé à la mairie de SAINT-REMY-DU-NORD et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles les installations sont soumises sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire,
- le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

FAIT à LILLE, le **18 FEV. 2009**



Le préfet,  
Pour le préfet,  
secrétaire général de la préfecture du Nord

Salvador FÉREZ

**Annexe 1 : liste des déchets admis sur le centre**

CODE	LIBELLE
01-01-01	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXTRACTION DES MINÉRAUX MÉTALLIFÈRES
01-01-02	DÉCHETS PROVENANT DE L'EXTRACTION DES MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES
01-03-04*	STÉRILES ACIDOGÈNES PROVENANT DE LA TRANSFORMATION DU SULFURE
01-03-05*	AUTRES STÉRILES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
01-03-06	STÉRILES AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 01 03 04 ET 01 03 05
01-03-07*	AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT DE LA TRANSFORMATION PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX MÉTALLIFÈRES
01-03-08	DÉCHETS DE POUSSIÈRES ET DE POUDRES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 01 03 07
01-03-09	BOUES ROUGES ISSUES DE LA PRODUCTION D'ALUMINE AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 01 03 07
01-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
01-04-07*	DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT DE LA TRANSFORMATION PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES
01-04-08	DÉCHETS DE GRAVIERS ET DÉBRIS DE PIERRES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 01 04 07
01-04-09	DÉCHETS DE SABLE ET D'ARGILE
01-04-10	DÉCHETS DE POUSSIÈRES ET DE POUDRES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 01 04 07
01-04-11	DÉCHETS DE LA TRANSFORMATION DE LA POTASSE ET DES SELS MINÉRAUX AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 01 04 07
01-04-12	STÉRILES ET AUTRES DÉCHETS PROVENANT DU LAVAGE ET DU NETTOYAGE DES MINÉRAUX AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 01 04 07 ET 01 04 11
01-04-13	DÉCHETS PROVENANT DE LA TAILLE ET DU SCIAGE DES PIERRES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 01 04 07
01-04-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
01-05-04	BOUES ET AUTRES DÉCHETS DE FORAGE CONTENANT DE L'EAU DOUCE
01-05-05*	BOUES ET AUTRES DÉCHETS DE FORAGE CONTENANT DES HYDROCARBURES
01-05-06*	BOUES ET AUTRES DÉCHETS DE FORAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
01-05-07	BOUES ET AUTRES DÉCHETS DE FORAGE CONTENANT DES SELS DE BARYUM AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 01 05 05 ET 01 05 06
01-05-08	BOUES ET AUTRES DÉCHETS DE FORAGE CONTENANT DES CHLORURES AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 01 05 05 ET 01 05 06
01-05-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?
02-01-01	BOUES PROVENANT DU LAVAGE ET DU NETTOYAGE
02-01-03	DÉCHETS DE TISSUS VÉGÉTAUX
02-01-04	DÉCHETS DE MATIÈRES PLASTIQUES (À L'EXCLUSION DES EMBALLAGES)
02-01-07	DÉCHETS PROVENANT DE LA SYLVICULTURE
02-01-08*	DÉCHETS AGROCHIMIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
02-01-09	DÉCHETS AGROCHIMIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 02 01 08
02-01-10	DÉCHETS MÉTALLIQUES
02-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
02-02-01	BOUES PROVENANT DU LAVAGE ET DU NETTOYAGE
02-02-02	DÉCHETS DE TISSUS ANIMAUX
02-02-03	MATIÈRES IMPROPRES À LA CONSOMMATION OU À LA TRANSFORMATION
02-02-04	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
02-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
02-03-01	BOUES PROVENANT DU LAVAGE, DU NETTOYAGE, DE L'ÉPLUCHAGE, DE LA CENTRIFUGATION ET DE LA SÉPARATION
02-03-02	DÉCHETS D'AGENTS DE CONSERVATION
02-03-03	DÉCHETS DE L'EXTRACTION AUX SOLVANTS
02-03-04	MATIÈRES IMPROPRES À LA CONSOMMATION OU À LA TRANSFORMATION
02-03-05	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
02-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
02-04-01	TERRE PROVENANT DU LAVAGE ET DU NETTOYAGE DES BETTERAVES
02-04-02	CARBONATE DE CALCIUM DÉCLASSÉ
02-04-03	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
02-04-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
02-05-01	MATIÈRES IMPROPRES À LA CONSOMMATION OU À LA TRANSFORMATION
02-05-02	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
02-05-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?10
02-06-01	MATIÈRES IMPROPRES À LA CONSOMMATION OU À LA TRANSFORMATION
02-06-02	DÉCHETS D'AGENTS DE CONSERVATION
02-06-03	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
02-06-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
02-07-01	DÉCHETS PROVENANT DU LAVAGE, DU NETTOYAGE ET DE LA RÉDUCTION MÉCANIQUE DES MATIÈRES PREMIÈRES
02-07-02	DÉCHETS DE LA DISTILLATION DE L'ALCOOL
02-07-03	DÉCHETS DE TRAITEMENTS CHIMIQUES
02-07-04	MATIÈRES IMPROPRES À LA CONSOMMATION OU À LA TRANSFORMATION
02-07-05	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
02-07-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
03-01-01	DÉCHETS D'ÉCORCE ET DE LIÈGE
03-01-04*	SCIURE DE BOIS, COPEAUX, CHUTES, BOIS, PANNEAUX DE PARTICULES ET PLACAGES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES

03-01-05	SCIURE DE BOIS, COPEAUX, CHUTES, BOIS, PANNEAUX DE PARTICULES ET PLACAGES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 03 01 04
03-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
03-02-01*	COMPOSÉS ORGANIQUES NON HALOGÉNÉS DE PROTECTION DU BOIS
03-02-02*	COMPOSÉS ORGANOCHLORÉS DE PROTECTION DU BOIS
03-02-03*	COMPOSÉS ORGANOMÉTALLIQUES DE PROTECTION DU BOIS
03-02-04*	COMPOSÉS INORGANIQUES DE PROTECTION DU BOIS
03-02-05*	AUTRES PRODUITS DE PROTECTION DU BOIS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
03-02-99	PRODUITS DE PROTECTION DU BOIS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS DE PÂTE À PAPIER
03-03-01	DÉCHETS D'ÉCORCE ET DE BOIS
03-03-02	LIQUEURS VERTES (PROVENANT DE LA RÉCUPÉRATION DE LIQUEUR DE CUISSON)
03-03-05	BOUES DE DÉSENCRAGE PROVENANT DU RECYCLAGE DU PAPIER
03-03-07	REFUS SÉPARÉS MÉCANIQUEMENT PROVENANT DU BROYAGE DE DÉCHETS DE PAPIER ET DE CARTON
03-03-08	DÉCHETS PROVENANT DU TRI DE PAPIER ET DE CARTON DESTINÉS AU RECYCLAGE
03-03-09	DÉCHETS DE BOUES RÉSIDUAIRES DE CHAUX?11
03-03-10	REFUS FIBREUX, BOUES DE FIBRES, DE CHARGE ET DE COUCHAGE PROVENANT D'UNE SÉPARATION MÉCANIQUE
03-03-11	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 03 03 10
03-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
04-01-01	DÉCHETS D'ÉCHARNAGE ET REFENTES
04-01-02	RÉSIDUS DE PELANAGE
04-01-03*	DÉCHETS DE DÉGRAISSAGE CONTENANT DES SOLVANTS SANS PHASE LIQUIDE
04-01-05	LIQUEUR DE TANNAGE SANS CHROME
04-01-07	BOUES, NOTAMMENT PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS, SANS CHROME
04-01-08	DÉCHETS DE CUIR TANNÉ (REFENTES SUR BLEU, DÉRAYURES, ÉCHANTILLONNAGES, POUSSIÈRES DE PONÇAGE), CONTENANT DU CHROME
04-01-09	DÉCHETS PROVENANT DE L'HABILLAGE ET DES FINITIONS
04-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
04-02-09	MATÉRIAUX COMPOSITES (TEXTILE IMPRÉGNÉ, ÉLASTOMÈRE, PLASTOMÈRE)
04-02-10	MATIÈRES ORGANIQUES ISSUES DE PRODUITS NATURELS (PAR EXEMPLE, GRAISSE, CIRE)
04-02-14*	DÉCHETS PROVENANT DES FINITIONS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES
04-02-15	DÉCHETS PROVENANT DES FINITIONS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 04 02 14
04-02-16*	TEINTURES ET PIGMENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
04-02-17	TEINTURES ET PIGMENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 04 02 16
04-02-19*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
04-02-20	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 04 02 19
04-02-21	FIBRES TEXTILES NON OUVRÉES
04-02-22	FIBRES TEXTILES OUVRÉES
04-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?12
05-01-02*	BOUES DE DESSALAGE
05-01-03*	BOUES DE FOND DE CUVES
05-01-04*	BOUES D'ALKYLES ACIDES
05-01-05*	HYDROCARBURES ACCIDENTELLEMENT RÉPANDUS
05-01-06*	BOUES CONTENANT DES HYDROCARBURES PROVENANT DES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE DE L'INSTALLATION OU DES ÉQUIPEMENTS
05-01-07*	GOUDRONS ACIDES
05-01-08*	AUTRES GOUDRONS ET BITUMES
05-01-09*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
05-01-10	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 05 01 09
05-01-11*	DÉCHETS PROVENANT DU NETTOYAGE D'HYDROCARBURES AVEC DES BASES
05-01-12*	HYDROCARBURES CONTENANT DES ACIDES
05-01-13	BOUES DU TRAITEMENT DE L'EAU D'ALIMENTATION DES CHAUDIÈRES
05-01-14	DÉCHETS PROVENANT DES COLONNES DE REFROIDISSEMENT
05-01-15*	ARGILES DE FILTRATION USÉES
05-01-16	DÉCHETS CONTENANT DU SOUFRE PROVENANT DE LA DÉSULFURATION DU PÉTROLE
05-01-17	MÉLANGES BITUMINEUX
05-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
05-06-01*	GOUDRONS ACIDES
05-06-03*	AUTRES GOUDRONS
05-06-04	DÉCHETS PROVENANT DES COLONNES DE REFROIDISSEMENT
05-06-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
05-07-01*	DÉCHETS CONTENANT DU MERCURE
05-07-02	DÉCHETS CONTENANT DU SOUFRE
05-07-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?13
06-01-01*	ACIDE SULFURIQUE ET ACIDE SULFUREUX
06-01-02*	ACIDE CHLORHYDRIQUE
06-01-03*	ACIDE FLUORHYDRIQUE
06-01-04*	ACIDE PHOSPHORIQUE ET ACIDE PHOSPHOREUX
06-01-05*	ACIDE NITRIQUE ET ACIDE NITREUX
06-01-06*	AUTRES ACIDES

06-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-02-01*	HYDROXYDE DE CALCIUM
06-02-03*	HYDROXYDE D'AMMONIUM
06-02-04*	HYDROXYDE DE SODIUM ET HYDROXYDE DE POTASSIUM
06-02-05*	AUTRES BASES
06-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-03-11*	SELS SOLIDES ET SOLUTIONS CONTENANT DES CYANURES
06-03-13*	SELS SOLIDES ET SOLUTIONS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS
06-03-14	SELS SOLIDES ET SOLUTIONS AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 06 03 11 ET 06 03 13
06-03-15*	OXYDES MÉTALLIQUES CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS
06-03-16	OXYDES MÉTALLIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 06 03 15
06-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-04-03*	DÉCHETS CONTENANT DE L'ARSENIC
06-04-04*	DÉCHETS CONTENANT DU MERCURE
06-04-05*	DÉCHETS CONTENANT D'AUTRES MÉTAUX LOURDS
06-04-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-05-02*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
06-05-03	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 06 05 02
06-06-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-07-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-08-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-09-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-10-02*	DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
06-10-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-11-01	DÉCHETS DE RÉACTIONS BASÉES SUR LE CALCIUM PROVENANT DE LA PRODUCTION DE DIOXYDE DE TITANE
06-11-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
06-13-01*	PRODUITS PHYTOSANITAIRES INORGANIQUES, AGENTS DE PROTECTION DU BOIS ET AUTRES BIOCIDES
06-13-02*	CHARBON ACTIF USÉ (SAUF RUBRIQUE 06 07 02)
06-13-03	NOIR DE CARBONE
06-13-05*	SUIES
06-13-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?15
07-01-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-01-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-01-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES
07-01-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-01-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-01-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-01-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-01-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-01-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 01 11
07-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
07-02-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-02-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-02-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES
07-02-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-02-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-02-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-02-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-02-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-02-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 02 11
07-02-13	DÉCHETS PLASTIQUES
07-02-14*	DÉCHETS PROVENANT D'ADDITIFS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-02-16	DÉCHETS PROVENANT D'ADDITIFS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 07 02 14
07-02-16*	DÉCHETS CONTENANT DES SILICONES DANGEREUX
07-02-17	DÉCHETS CONTENANT DES SILICONES AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS SOUS 07 02 16
07-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
07-03-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-03-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-03-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES
07-03-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-03-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-03-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-03-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-03-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-03-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 03 11
07-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
07-04-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-04-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-04-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES

07-04-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-04-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-04-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-04-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-04-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-04-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 04 11
07-04-13*	DÉCHETS SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-04-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
07-05-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-05-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-05-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES
07-05-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-05-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-05-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-05-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-05-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-05-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 05 11
07-05-13*	DÉCHETS SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-05-14	DÉCHETS SOLIDES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 07 05 13
07-05-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
07-06-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-06-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-06-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES
07-06-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-06-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-06-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-06-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-06-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-06-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 06 11
07-06-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?17
07-07-01*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES AQUEUSES
07-07-03*	SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES HALOGÉNÉS
07-07-04*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MÈRES ORGANIQUES
07-07-07*	RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION HALOGÉNÉS
07-07-08*	AUTRES RÉSIDUS DE RÉACTION ET RÉSIDUS DE DISTILLATION
07-07-09*	GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS HALOGÉNÉS
07-07-10*	AUTRES GÂTEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USÉS
07-07-11*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
07-07-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 07 07 11
07-07-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
08-01-11*	DÉCHETS DE PEINTURES ET VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-01-12	DÉCHETS DE PEINTURES OU VERNIS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 01 11
08-01-13*	BOUES PROVENANT DE PEINTURES OU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-01-14	BOUES PROVENANT DE PEINTURES OU VERNIS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 08 01
08-01-15*	BOUES AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-01-16	BOUES AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 08 01 15
08-01-17*	DÉCHETS PROVENANT DU DÉCAPAGE DE PEINTURES OU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-01-18	DÉCHETS PROVENANT DU DÉCAPAGE DE PEINTURES OU VERNIS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 01 17
08-01-19*	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-01-20	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 08 01 19
08-01-21*	DÉCHETS DE DÉCAPANTS DE PEINTURES OU VERNIS
08-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
08-02-01	DÉCHETS DE PRODUITS DE REVÊTEMENT EN POUDRE
08-02-02	BOUES AQUEUSES CONTENANT DES MATÉRIAUX CÉRAMIQUES
08-02-03	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DES MATÉRIAUX CÉRAMIQUES
08-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
08-03-07	BOUES AQUEUSES CONTENANT DE L'ENCRE
08-03-08	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DE L'ENCRE
08-03-12*	DÉCHETS D'ENCRE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-03-13	DÉCHETS D'ENCRE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 03 12
08-03-14*	BOUES D'ENCRE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-03-15	BOUES D'ENCRE AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 08 03 14
08-03-16*	DÉCHETS DE SOLUTIONS DE MORSURE
08-03-17*	DÉCHETS DE TONER D'IMPRESSION CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-03-18	DÉCHETS DE TONER D'IMPRESSION AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 03 17



08-03-19*	HUILES DISPERSÉES
08-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
08-04-09*	DÉCHETS DE COLLES ET MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-04-10	DÉCHETS DE COLLES ET MASTICS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 04 09
08-04-11*	BOUES DE COLLES ET MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-04-12	BOUES DE COLLES ET MASTICS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 08 04 11
08-04-13*	BOUES AQUEUSES CONTENANT DES COLLES OU MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-04-14	BOUES AQUEUSES CONTENANT DES COLLES ET MASTICS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 08 04 13
08-04-15*	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES COLLES OU MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
08-04-16	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES COLLES OU MASTICS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 08 04 15
08-04-17*	HUILE DE RÉSINE
08-04-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
08-05-01*	DÉCHETS D'ISOCYANATES
09-01-01*	BAINS DE DÉVELOPPEMENT AQUEUX CONTENANT UN ACTIVATEUR
09-01-02*	BAINS DE DÉVELOPPEMENT AQUEUX POUR PLAQUES OFFSET
09-01-03*	BAINS DE DÉVELOPPEMENT CONTENANT DES SOLVANTS
09-01-04*	BAINS DE FIXATION
09-01-05*	BAINS DE BLANCHIMENT ET BAINS DE BLANCHIMENT/FIXATION
09-01-06*	DÉCHETS CONTENANT DE L'ARGENT PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES DÉCHETS PHOTOGRAPHIQUES
09-01-07	PELLICULES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES CONTENANT DE L'ARGENT OU DES COMPOSÉS DE L'ARGENT
09-01-08	PELLICULES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES SANS ARGENT NI COMPOSÉS DE L'ARGENT
09-01-10	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES À USAGE UNIQUE SANS PILES
09-01-11*	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES A USAGE UNIQUE CONTENANT DES PILES VISÉES AUX RUBRIQUES 16 06 01, 16 06 02 OU 16 06 03
09-01-12	APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES A USAGE UNIQUE CONTENANT DES PILES AUTRES QUE CEUX VISÉS A LA RUBRIQUE 09 01 11
09-01-13*	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX PROVENANT DE LA RÉCUPÉRATION IN SITU DE L'ARGENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 09 01 06
09-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-01-01	MÂCHEFERS, SCORIES ET CENDRES SOUS CHAUDIÈRE (SAUF CENDRES SOUS CHAUDIÈRE VISÉES À LA RUBRIQUE 10 01 04)
10-01-02	CENDRES VOLANTES DE CHARBON
10-01-03	CENDRES VOLANTES DE TOURBE ET DE BOIS NON TRAITÉ
10-01-04*	CENDRES VOLANTES ET CENDRES SOUS CHAUDIÈRE D'HYDROCARBURES
10-01-05	DÉCHETS SOLIDES DE RÉACTIONS BASÉES SUR LE CALCIUM, PROVENANT DE LA DÉSULFURATION DES GAZ DE FUMÉE
10-01-07	BOUES DE RÉACTIONS BASÉES SUR LE CALCIUM, PROVENANT DE LA DÉSULFURATION DES GAZ DE FUMÉE
10-01-09*	ACIDE SULFURIQUE
10-01-13*	CENDRES VOLANTES PROVENANT D'HYDROCARBURES ÉMULSIFIÉS EMPLOYÉS COMME COMBUSTIBLES
10-01-14*	MÂCHEFERS, SCORIES ET CENDRES SOUS CHAUDIÈRE PROVENANT DE LA COÏNCINÉRATION CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-01-15	MÂCHEFERS, SCORIES ET CENDRES SOUS CHAUDIÈRE PROVENANT DE LA COÏNCINÉRATION AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 01 14
10-01-16*	CENDRES VOLANTES PROVENANT DE LA COÏNCINÉRATION CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-01-17	CENDRES VOLANTES PROVENANT DE LA COÏNCINÉRATION AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 01 16/20
10-01-18*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES GAZ CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-01-19	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES GAZ AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 10 01 05, 10 01 07 ET 10 01 18
10-01-20*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-01-21	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 01 20
10-01-22*	BOUES AQUEUSES PROVENANT DU NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-01-23	BOUES AQUEUSES PROVENANT DU NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 01 22
10-01-24	SABLES PROVENANT DE LITS FLUIDISÉS
10-01-25	DÉCHETS PROVENANT DU STOCKAGE ET DE LA PRÉPARATION DES COMBUSTIBLES DES CENTRALES À CHARBON
10-01-26	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT
10-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-02-01	DÉCHETS DE LAITIERS DE HAUTS FOURNEAUX ET D'ACIÉRIES
10-02-02	LAITIERS NON TRAITÉS
10-02-07*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-02-08	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 02 07
10-02-10	BATTITURES DE LAMINOIR
10-02-11*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-02-12	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS A LA RUBRIQUE 10 02 11
10-02-13*	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-02-14	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS A LA RUBRIQUE 10 02 13
10-02-15	AUTRES BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION
10-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-03-02	DÉCHETS D'ANODES
10-03-04*	SCORIES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE
10-03-05	DÉCHETS D'ALUMINE

## LISTE DES DECHETS ADMISSIBLES

10-03-08*	SCORIES SALÉES DE PRODUCTION SECONDAIRE
10-03-09*	CRASSES NOIRES DE PRODUCTION SECONDAIRE
10-03-16	ÉCUMES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 03 15
10-03-17*	DÉCHETS GOUDRONNÉS PROVENANT DE LA FABRICATION DES ANODES
10-03-18	POUSSIÈRES CARBONÉES PROVENANT DE LA FABRICATION DES ANODES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 03 17
10-03-19*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-03-20	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 03 19 21
10-03-21*	AUTRES FINES ET POUSSIÈRES (Y COMPRIS FINES DE BROYAGE DE CRASSES) CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-03-22	AUTRES FINES ET POUSSIÈRES (Y COMPRIS FINES DE BROYAGE DE CRASSES) AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 03 21
10-03-23*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-03-24	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 03 23
10-03-25*	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-03-26	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 03 25
10-03-27*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-03-28	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 03 27
10-03-29*	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT DES SCORIES SALÉES ET DU TRAITEMENT DES CRASSES NOIRES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-03-30	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT DES SCORIES SALÉES ET DU TRAITEMENT DES CRASSES NOIRES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 03 29
10-03-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-04-01*	SCORIES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-04-02*	CRASSES ET ÉCUMES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-04-03*	ARSÉNIATE DE CALCIUM
10-04-04*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES
10-04-05*	AUTRES FINES ET POUSSIÈRES
10-04-06*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-04-07*	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-04-09*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-04-10	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 04 09
10-04-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-05-01	SCORIES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-05-03*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES
10-05-04	AUTRES FINES ET POUSSIÈRES
10-05-05*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-05-06*	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-05-08*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-05-09	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 05 08
10-05-10*	CRASSES ET ÉCUMES INFLAMMABLES OU ÉMETTANT, AU CONTACT DE L'EAU, DES GAZ INFLAMMABLES EN QUANTITÉS DANGEREUSES
10-05-11	CRASSES ET ÉCUMES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 05 10
10-05-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-06-01	SCORIES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-06-02	CRASSES ET ÉCUMES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-06-03*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES
10-06-04	AUTRES FINES ET POUSSIÈRES
10-06-06*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-06-07*	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-06-09*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-06-10	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 06 09
10-06-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-07-01	SCORIES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-07-02	CRASSES ET ÉCUMES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-07-03	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-07-04	AUTRES FINES ET POUSSIÈRES
10-07-05	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-07-07*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-07-08	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 07 07
10-07-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-08-04	FINES ET POUSSIÈRES
10-08-08*	SCORIES SALÉES PROVENANT DE LA PRODUCTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE
10-08-09	AUTRES SCORIES
10-08-10*	CRASSES ET ÉCUMES INFLAMMABLES OU ÉMETTANT, AU CONTACT DE L'EAU, DES GAZ INFLAMMABLES EN QUANTITÉS DANGEREUSES
10-08-11	CRASSES ET ÉCUMES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 08 10
10-08-12*	DÉCHETS GOUDRONNÉS PROVENANT DE LA FABRICATION DES ANODES
10-08-13	DÉCHETS CARBONÉS PROVENANT DE LA FABRICATION DES ANODES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 08 12

10-08-14	DÉCHETS D'ANODES
10-08-15*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-08-16	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 08 15
10-08-17*	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-08-18	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 08 17
10-08-19*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT CONTENANT DES HYDROCARBURES
10-08-20	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES EAUX DE REFROIDISSEMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 08 19
10-08-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?23
10-09-03	LAITIERS DE FOUR DE FONDERIE
10-09-05*	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE N'AYANT PAS SUBI LA COULÉE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-09-06	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE N'AYANT PAS SUBI LA COULÉE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 09 05
10-09-07*	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE AYANT SUBI LA COULÉE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-09-08	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE AYANT SUBI LA COULÉE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 09 07
10-09-09*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-09-10	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 09 09
10-09-11*	AUTRES FINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-09-12	AUTRES FINES NON VISÉES À LA RUBRIQUE 10 09 11
10-09-13*	DÉCHETS DE LIANTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-09-14	DÉCHETS DE LIANTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 09 13
10-09-15*	RÉVÉLATEUR DE CRIQUES USAGÉ CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-09-16	RÉVÉLATEUR DE CRIQUES USAGÉ AUTRE QUE CELUI VISÉ À LA RUBRIQUE 10 09 15
10-09-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-10-03	LAITIERS DE FOUR DE FONDERIE
10-10-05*	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE N'AYANT PAS SUBI LA COULÉE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-10-06	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE N'AYANT PAS SUBI LA COULÉE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 10 05
10-10-07*	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE AYANT SUBI LA COULÉE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-10-08	NOYAUX ET MOULES DE FONDERIE AYANT SUBI LA COULÉE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 10 07
10-10-09*	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-10-10	POUSSIÈRES DE FILTRATION DES FUMÉES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 10 09
10-10-11*	AUTRES FINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-10-12	AUTRES FINES NON VISÉES À LA RUBRIQUE 10 10 11
10-10-13*	DÉCHETS DE LIANTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-10-14	DÉCHETS DE LIANTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 10 13
10-10-15*	RÉVÉLATEUR DE CRIQUES USAGÉ CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-10-16	RÉVÉLATEUR DE CRIQUES USAGÉ AUTRE QUE CELUI VISÉ À LA RUBRIQUE 10 10 15
10-10-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-11-03	DÉCHETS DE MATÉRIAUX À BASE DE FIBRE DE VERRE
10-11-05	FINES ET POUSSIÈRES
10-11-09*	DÉCHETS DE PRÉPARATION AVANT CUISSON CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-11-10	DÉCHETS DE PRÉPARATION AVANT CUISSON AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 11 09
10-11-11*	PETITES PARTICULES DE DÉCHETS DE VERRE ET POUVRE DE VERRE CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS (PAR EXEMPLE, TUBES CATHODIQUES)
10-11-12	DÉCHETS DE VERRE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 11 11
10-11-13*	BOUES DE POLISSAGE ET DE MEULAGE DU VERRE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES?24
10-11-14	BOUES DE POLISSAGE ET DE MEULAGE DU VERRE AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 10 11 13
10-11-15*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-11-16	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 11 15
10-11-17*	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-11-18	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 11 17
10-11-19*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-11-20	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 11 19
10-11-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-12-01	DÉCHETS DE PRÉPARATION AVANT CUISSON
10-12-03	FINES ET POUSSIÈRES
10-12-05	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-12-06	MOULES DÉCLASSÉS
10-12-08	DÉCHETS DE PRODUITS EN CÉRAMIQUE, BRIQUES, CARRELAGE ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (APRÈS CUISSON)
10-12-09*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-12-10	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 12 09
10-12-11*	DÉCHETS DE GLAÇURE CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS
10-12-12	DÉCHETS DE GLAÇURE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 12 11
10-12-13	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS
10-12-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
10-13-01	DÉCHETS DE PRÉPARATION AVANT CUISSON
10-13-04	DÉCHETS DE CALCINATION ET D'HYDRATATION DE LA CHAUX
10-13-06	FINES ET POUSSIÈRES (SAUF RUBRIQUES 10 13 12 ET 10 13 13)

10-13-07	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
10-13-09*	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION D'AMIANTE-CIMENT CONTENANT DE L'AMIANTE
10-13-10	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION D'AMIANTE-CIMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 13 09
10-13-11	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION DE MATÉRIAUX COMPOSITES À BASE DE CIMENT AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 10 13 09 ET 10 13 10
10-13-12*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
10-13-13	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 10 13 12
10-13-14	DÉCHETS ET BOUES DE BÉTON
10-13-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?25
10-14-01*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES CONTENANT DU MERCURE
11-01-05*	ACIDES DE DÉCAPAGE
11-01-06*	ACIDES NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
11-01-07*	BASES DE DÉCAPAGE
11-01-08*	BOUES DE PHOSPHATATION
11-01-09*	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-01-10	BOUES ET GÂTEAUX DE FILTRATION AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 11 01 09
11-01-11*	LIQUIDES AQUEUX DE RINÇAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-01-12	LIQUIDES AQUEUX DE RINÇAGE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 11 01 11
11-01-13*	DÉCHETS DE DÉGRAISSAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-01-14	DÉCHETS DE DÉGRAISSAGE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 11 01 13
11-01-15*	ÉLUATS ET BOUES PROVENANT DES SYSTÈMES À MEMBRANE ET DES SYSTÈMES D'ÉCHANGE D'IONS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-01-16*	RÉSINES ÉCHANGEUSES D'IONS SATURÉES OU USÉES
11-01-98*	AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
11-02-02*	BOUES PROVENANT DE L'HYDROMÉTALLURGIE DU ZINC (Y COMPRIS JAROSITE ET GOETHITE)
11-02-03	DÉCHETS PROVENANT DE LA PRODUCTION D'ANODES POUR LES PROCÉDÉS D'ÉLECTROLYSE AQUEUSE
11-02-05*	DÉCHETS PROVENANT DES PROCÉDÉS HYDROMÉTALLURGIQUES DU CUIVRE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-02-06	DÉCHETS PROVENANT DES PROCÉDÉS HYDROMÉTALLURGIQUES DU CUIVRE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 11 02 05
11-02-07*	AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
11-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
11-03-02*	AUTRES DÉCHETS
11-05-01	MATTES
11-05-02	CENDRES DE ZINC
11-05-03*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
11-05-04*	FLUX UTILISÉ
11-05-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS?26
12-01-01	LIMAILLE ET CHUTES DE MÉTAUX FERREUX
12-01-02	FINES ET POUSSIÈRES DE MÉTAUX FERREUX
12-01-03	LIMAILLE ET CHUTES DE MÉTAUX NON FERREUX
12-01-04	FINES ET POUSSIÈRES DE MÉTAUX NON FERREUX
12-01-05	DÉCHETS DE MATIÈRES PLASTIQUES D'ÉBARBAGE ET DE TOURNAGE
12-01-06*	HUILES D'USINAGE À BASE MINÉRALE CONTENANT DES HALOGÈNES (PAS SOUS FORME D'ÉMULSIONS OU DE SOLUTIONS)
12-01-07*	HUILES D'USINAGE À BASE MINÉRALE SANS HALOGÈNES (PAS SOUS FORME D'ÉMULSIONS OU DE SOLUTIONS)
12-01-08*	ÉMULSIONS ET SOLUTIONS D'USINAGE CONTENANT DES HALOGÈNES
12-01-09*	ÉMULSIONS ET SOLUTIONS D'USINAGE SANS HALOGÈNES
12-01-10*	HUILES D'USINAGE DE SYNTHÈSE
12-01-12*	DÉCHETS DE CIRES ET GRAISSES
12-01-13	DÉCHETS DE SOUDURE
12-01-14*	BOUES D'USINAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
12-01-15	BOUES D'USINAGE AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 12 01 14
12-01-16*	DÉCHETS DE GRENAILLAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
12-01-17	DÉCHETS DE GRENAILLAGE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 12 01 16
12-01-18*	BOUES MÉTALLIQUES (PROVENANT DU MEULAGE ET DE L'AFFÛTAGE) CONTENANT DES HYDROCARBURES
12-01-19*	HUILES D'USINAGE FACILEMENT BIODÉGRADABLES
12-01-20*	DÉCHETS DE MEULAGE ET MATÉRIAUX DE MEULAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
12-01-21	DÉCHETS DE MEULAGE ET MATÉRIAUX DE MEULAGE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 12 01 20
12-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
12-03-01*	LIQUIDES AQUEUX DE NETTOYAGE
12-03-02*	DÉCHETS DU DÉGRAISSAGE À LA VAPEUR?27
13-01-01*	HUILES HYDRAULIQUES CONTENANT DES PCB DÉFINIS COMME DANS LA DIRECTIVE 96/59/CE.
13-01-04*	AUTRES HUILES HYDRAULIQUES CHLORÉES (ÉMULSIONS)
13-01-05*	HUILES HYDRAULIQUES NON CHLORÉES (ÉMULSIONS)
13-01-09*	HUILES HYDRAULIQUES CHLORÉES À BASE MINÉRALE
13-01-10*	HUILES HYDRAULIQUES NON CHLORÉES À BASE MINÉRALE
13-01-11*	HUILES HYDRAULIQUES SYNTHÉTIQUES
13-01-12*	HUILES HYDRAULIQUES FACILEMENT BIODÉGRADABLES
13-01-13*	AUTRES HUILES HYDRAULIQUES

13-02-04*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION CHLORÉES À BASE MINÉRALE
13-02-05*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION NON CHLORÉES À BASE MINÉRALE
13-02-06*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION SYNTHÉTIQUES
13-02-07*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION FACILEMENT BIODÉGRADABLES
13-02-08*	AUTRES HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION
13-03-01*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS CONTENANT DES PCB
13-03-06*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS CHLORÉS À BASE MINÉRALE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 13 03 01
13-03-07*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS NON CHLORÉS À BASE MINÉRALE
13-03-08*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS SYNTHÉTIQUES
13-03-09*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS FACILEMENT BIODÉGRADABLES
13-03-10*	AUTRES HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS
13-04-01*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT DE LA NAVIGATION FLUVIALE
13-04-02*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT DE CANALISATIONS DE MÔLES
13-04-03*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT D'UN AUTRE TYPE DE NAVIGATION
13-05-01*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE DESSABLEURS ET DE SÉPARATEURS EAU/HYDROCARBURES
13-05-02*	BOUES PROVENANT DE SÉPARATEURS EAU/HYDROCARBURES
13-05-03*	BOUES PROVENANT DE DÉSHUILEURS
13-05-06*	HYDROCARBURES PROVENANT DE SÉPARATEURS EAU/HYDROCARBURES
13-05-07*	EAU MÉLANGÉE À DES HYDROCARBURES PROVENANT DE SÉPARATEURS EAU/HYDROCARBURES
13-05-08*	MÉLANGES DE DÉCHETS PROVENANT DE DESSABLEURS ET DE SÉPARATEURS EAU/HYDROCARBURES
13-07-01*	FUEL OIL ET DIESEL
13-07-02*	ESSENCE
13-07-03*	AUTRES COMBUSTIBLES (Y COMPRIS MÉLANGES) ?28
13-08-01*	BOUES OU ÉMULSIONS DE DESSALAGE
13-08-02*	AUTRES ÉMULSIONS
13-08-99*	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
14-06-01*	CHLOROFLUOROCARBONES, HCFC, HFC
14-06-02*	AUTRES SOLVANTS ET MÉLANGES DE SOLVANTS HALOGÉNÉS
14-06-03*	AUTRES SOLVANTS ET MÉLANGES DE SOLVANTS
14-06-04*	BOUES OU DÉCHETS SOLIDES CONTENANT DES SOLVANTS HALOGÉNÉS
14-06-05*	BOUES OU DÉCHETS SOLIDES CONTENANT D'AUTRES SOLVANTS
15-01-01	EMBALLAGES EN PAPIER/CARTON
15-01-02	EMBALLAGES EN MATIÈRES PLASTIQUES
15-01-03	EMBALLAGES EN BOIS
15-01-04	EMBALLAGES MÉTALLIQUES
15-01-05	EMBALLAGES COMPOSITES
15-01-06	EMBALLAGES EN MÉLANGE
15-01-07	EMBALLAGES EN VERRE
15-01-09	EMBALLAGES TEXTILES
15-01-10*	EMBALLAGES CONTENANT DES RÉSIDUS DE SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINÉS PAR DE TELS RÉSIDUS
15-01-11*	EMBALLAGES MÉTALLIQUES CONTENANT UNE MATRICE POREUSE SOLIDE DANGEREUSE (PAR EXEMPLE, AMIANTE), Y COMPRIS DES CONTENEURS À PRESSION VIDES
15-02-02*	ABSORBANTS, MATÉRIAUX FILTRANTS (Y COMPRIS LES FILTRES À HUILE NON SPÉCIFIÉS AILLEURS), CHIFFONS D'ESSUYAGE ET VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTAMINÉS PAR DES SUBSTANCES DANGEREUSES
15-02-03	ABSORBANTS, MATÉRIAUX FILTRANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE ET VÊTEMENTS DE PROTECTION AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 15 02 02
16-01-03	PNEUS HORS D'USAGE
16-01-06	VÉHICULES HORS D'USAGE NE CONTENANT NI LIQUIDES NI AUTRES COMPOSANTS DANGEREUX
16-01-07*	FILTRES À HUILE
16-01-08*	COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE
16-01-09*	COMPOSANTS CONTENANT DES PCB
16-01-12	PATINS DE FREINS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 01 11
16-01-13*	LIQUIDES DE FREINS
16-01-14*	ANTIGELS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-01-15	ANTIGELS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 01 14
16-01-16	RÉSERVOIRS DE GAZ LIQUÉFIÉ
16-01-17	MÉTAUX FERREUX
16-01-18	MÉTAUX NON FERREUX
16-01-19	MATIÈRES PLASTIQUES
16-01-20	VERRE
16-01-21*	COMPOSANTS DANGEREUX AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 16 01 07 À 16 01 11, 16 01 13 ET 16 01 14
16-01-22	COMPOSANTS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
16-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
16-02-09*	TRANSFORMATEURS ET ACCUMULATEURS CONTENANT DES PCB
16-02-10*	ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT CONTENANT DES PCB OU CONTAMINÉS PAR DE TELLES SUBSTANCES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 02 09
16-02-11*	ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT CONTENANT DES CHLOROFLUOROCARBONES, DES HCFC OU DES HFC
16-02-13*	ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT CONTENANT DES COMPOSANTS DANGEREUX ( 2 ) AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 16 02 09 À 16 02 12

16-02-14	ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT, AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 16 02 09 À 16 02 13
16-02-15*	COMPOSANTS DANGEREUX RETIRÉS DES ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT
16-02-16	COMPOSANTS RETIRÉS DES ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 02 15
16-03-03*	DÉCHETS D'ORIGINE MINÉRALE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-03-04	DÉCHETS D'ORIGINE MINÉRALE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 03 03
16-03-05*	DÉCHETS D'ORIGINE ORGANIQUE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-03-06	DÉCHETS D'ORIGINE ORGANIQUE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 03 05*730
16-05-04*	GAZ EN RÉCIPIENTS À PRESSION (Y COMPRIS LES HALONS) CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-05-05	GAZ EN RÉCIPIENTS À PRESSION AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 05 04
16-05-06*	PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE À BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, Y COMPRIS LES MÉLANGES DE PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE
16-05-07*	PRODUITS CHIMIQUES D'ORIGINE MINÉRALE À BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, MIS AU REBUT
16-05-08*	PRODUITS CHIMIQUES D'ORIGINE ORGANIQUE À BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, MIS AU REBUT
16-05-09	PRODUITS CHIMIQUES MIS AU REBUT AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 16 05 06, 16 05 07 OU 16 05 08
16-06-01*	ACCUMULATEURS AU PLOMB
16-06-02*	ACCUMULATEURS NI-CD
16-06-03*	PILES CONTENANT DU MERCURE
16-06-04	PILES ALCALINES (SAUF RUBRIQUE 16 06 03)
16-06-05	AUTRES PILES ET ACCUMULATEURS
16-06-06*	ÉLECTROLYTES DE PILES ET ACCUMULATEURS COLLECTÉS SÉPARÉMENT
16-07-08*	DÉCHETS CONTENANT DES HYDROCARBURES
16-07-09*	DÉCHETS CONTENANT D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-07-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
16-08-01	CATALYSEURS USÉS CONTENANT DE L'OR, DE L'ARGENT, DU RHÉNIUM, DU RHODIUM, DU PALLADIUM, DE L'IRIDIUM OU DU PLATINE (SAUF RUBRIQUE 16 08 07)
16-08-02*	CATALYSEURS USÉS CONTENANT DES MÉTAUX OU COMPOSÉS DE MÉTAUX DE TRANSITION DANGEREUX
16-08-03	CATALYSEURS USÉS CONTENANT DES MÉTAUX OU COMPOSÉS DE MÉTAUX DE TRANSITION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
16-08-04	CATALYSEURS USÉS DE CRAQUAGE CATALYTIQUE SUR LIT FLUIDE (SAUF RUBRIQUE 16 08 07)
16-08-05*	CATALYSEURS USÉS CONTENANT DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE
16-08-06*	LIQUIDES USÉS EMPLOYÉS COMME CATALYSEURS
16-08-07*	CATALYSEURS USÉS CONTAMINÉS PAR DES SUBSTANCES DANGEREUSES*731
16-09-01*	PERMANGANATES, PAR EXEMPLE, PERMANGANATE DE POTASSIUM
16-09-02*	CHROMATES, PAR EXEMPLE, CHROMATE DE POTASSIUM, DICROMATE DE SODIUM OU DE POTASSIUM
16-09-03*	PEROXYDES, PAR EXEMPLE, PEROXYDE D'HYDROGÈNE
16-09-04*	SUBSTANCES OXYDANTES NON SPÉCIFIÉES AILLEURS
16-10-01*	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-10-02	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 10 01
16-10-03*	CONCENTRÉS AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-10-04	CONCENTRÉS AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 10 03
16-11-01*	REVÊTEMENTS DE FOURS ET RÉFRACTAIRES À BASE DE CARBONE PROVENANT DE PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-11-02	REVÊTEMENTS DE FOURS ET RÉFRACTAIRES À BASE DE CARBONE PROVENANT DE PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 11 01
16-11-03*	AUTRES REVÊTEMENTS DE FOURS ET RÉFRACTAIRES PROVENANT DE PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-11-04	AUTRES REVÊTEMENTS DE FOURS ET RÉFRACTAIRES PROVENANT DE PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES NON VISÉS À LA RUBRIQUE 16 11 03
16-11-05*	REVÊTEMENTS DE FOURS ET RÉFRACTAIRES PROVENANT DE PROCÉDÉS NON MÉTALLURGIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
16-11-06	REVÊTEMENTS DE FOURS ET RÉFRACTAIRES PROVENANT DE PROCÉDÉS NON MÉTALLURGIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 16 11 05
17-01-01	BÉTON
17-01-02	BRIQUES
17-01-03	TUILES ET CÉRAMIQUES
17-01-06*	MÉLANGES OU FRACTIONS SÉPARÉES DE BÉTON, BRIQUES, TUILES ET CÉRAMIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-01-07	MÉLANGES DE BÉTON, BRIQUES, TUILES ET CÉRAMIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 17 01 06
17-02-01	BOIS
17-02-02	VERRE
17-02-03	MATIÈRES PLASTIQUES
17-02-04*	BOIS, VERRE ET MATIÈRES PLASTIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINÉS PAR DE TELLES SUBSTANCES
17-03-01*	MÉLANGES BITUMINEUX CONTENANT DU GOUDRON
17-03-02	MÉLANGES BITUMINEUX AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 17 03 01
17-03-03*	GOUDRON ET PRODUITS GOUDRONNÉS
17-04-01	CUIVRE, BRONZE, LAITON
17-04-02	ALUMINIUM
17-04-03	PLOMB
17-04-04	ZINC
17-04-05	FER ET ACIER

17-04-06	ÉTAIN
17-04-07	MÉTAUX EN MÉLANGE
17-04-09*	DÉCHETS MÉTALLIQUES CONTAMINÉS PAR DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-04-10*	CÂBLES CONTENANT DES HYDROCARBURES, DU GOUDRON OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-04-11	CÂBLES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUES 17 04 10
17-05-03*	TERRES ET CAILLOUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-05-04	TERRES ET CAILLOUX AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 17 05 03
17-05-05*	BOUES DE DRAGAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-05-06	BOUES DE DRAGAGE AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 17 05 05
17-05-07*	BALLAST DE VOIE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-05-08	BALLAST DE VOIE AUTRE QUE CELUI VISÉ À LA RUBRIQUE 17 05 07
17-06-03*	AUTRES MATÉRIAUX D'ISOLATION À BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-06-04	MATÉRIAUX D'ISOLATION AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 17 06 01 ET 17 06 03
17-08-01*	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION À BASE DE GYPSE CONTAMINÉS PAR DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-08-02	MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION À BASE DE GYPSE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 17 08 01
17-09-01*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION CONTENANT DU MERCURE
17-09-02*	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION CONTENANT DES PCB (PAR EXEMPLE, MASTICS, SOLS À BASE DE RÉSINES, DOUBLE VITRAGE, CONDENSATEURS, CONTENANT DES PCB)
17-09-03*	AUTRES DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS EN MÉLANGE) CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
17-09-04	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION EN MÉLANGE AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 17 09 01, 17 09 02 ET 17 09 03
18-01-06*	PRODUITS CHIMIQUES À BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
18-01-07	PRODUITS CHIMIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 18 01 06
18-01-08*	MÉDICAMENTS CYTOTOXIQUES ET CYTOSTATIQUES
18-01-09	MÉDICAMENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 18 01 08
18-02-05*	PRODUITS CHIMIQUES À BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
18-02-06	PRODUITS CHIMIQUES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 18 02 05
18-02-07*	MÉDICAMENTS CYTOTOXIQUES ET CYTOSTATIQUES
18-02-08	MÉDICAMENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 18 02 07
19-01-02	DÉCHETS DE DÉFERRAILLAGE DES MÂCHEFERS
19-01-05*	GÂTEAU DE FILTRATION PROVENANT DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
19-01-06*	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX DE L'ÉPURATION DES FUMÉES ET AUTRES DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX
19-01-07*	DÉCHETS SECS DE L'ÉPURATION DES FUMÉES
19-01-10*	CHARBON ACTIF USÉ PROVENANT DE L'ÉPURATION DES GAZ DE FUMÉES
19-01-11*	MÂCHEFERS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-01-12	MÂCHEFERS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 01 11
19-01-13*	CENDRES VOLANTES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES <sup>734</sup>
19-01-14	CENDRES VOLANTES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 01 13
19-01-15*	CENDRES SOUS CHAUDIÈRE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-01-16	CENDRES SOUS CHAUDIÈRE AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 01 15
19-01-17*	DÉCHETS DE PYROLYSE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-01-18	DÉCHETS DE PYROLYSE AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 01 17
19-01-19	SABLES PROVENANT DE LITS FLUIDISÉS
19-01-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-02-03	DÉCHETS PRÉMÉLANGÉS COMPOSÉS SEULEMENT DE DÉCHETS NON DANGEREUX
19-02-04*	DÉCHETS PRÉMÉLANGÉS CONTENANT AU MOINS UN DÉCHET DANGEREUX
19-02-05*	BOUES PROVENANT DES TRAITEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-02-06	BOUES PROVENANT DES TRAITEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 02 05
19-02-07*	HYDROCARBURES ET CONCENTRÉS PROVENANT D'UNE SÉPARATION
19-02-08*	DÉCHETS COMBUSTIBLES LIQUIDES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-02-09*	DÉCHETS COMBUSTIBLES SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-02-10	DÉCHETS COMBUSTIBLES AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 19 02 08 ET 19 02 09
19-02-11*	AUTRES DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-02-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-03-04*	DÉCHETS CATALOGUÉS COMME DANGEREUX, PARTIELLEMENT STABILISÉS
19-03-05	DÉCHETS STABILISÉS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 03 04
19-03-06*	DÉCHETS CATALOGUÉS COMME DANGEREUX, SOLIDIFIÉS
19-03-07	DÉCHETS SOLIDIFIÉS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 03 06
19-04-01	DÉCHETS VITRIFIÉS
19-04-02*	CENDRES VOLANTES ET AUTRES DÉCHETS DU TRAITEMENT DES GAZ DE FUMÉE
19-04-03*	PHASE SOLIDE NON VITRIFIÉE
19-04-04	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX PROVENANT DE LA TREMPÉ DES DÉCHETS VITRIFIÉS
19-05-01	FRACTION NON COMPOSTÉE DES DÉCHETS MUNICIPAUX ET ASSIMILÉS
19-05-03	COMPOST DÉCLASSÉ
19-05-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-06-06	DIGESTATS PROVENANT DU TRAITEMENT ANAÉROBIE DES DÉCHETS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX <sup>735</sup>
19-06-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-07-02*	LIXIVIATS DE DÉCHARGES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-07-03	LIXIVIATS DE DÉCHARGES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 07 02

19-08-01	DÉCHETS DE DÉGRILLAGE
19-08-02	DÉCHETS DE DESSABLAGE
19-08-05	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES URBAINES
19-08-06*	RÉSINES ÉCHANGEUSES D'IONS SATURÉES OU USÉES
19-08-07*	SOLUTIONS ET BOUES PROVENANT DE LA RÉGÉNÉRATION DES ÉCHANGEURS D'IONS
19-08-08*	DÉCHETS PROVENANT DES SYSTÈMES À MEMBRANE CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS
19-08-09	MÉLANGES DE GRAISSE ET D'HUILE PROVENANT DE LA SÉPARATION HUILE/EAUX USÉES CONTENANT UNIQUEMENT DES HUILES ET GRAISSES ALIMENTAIRES
19-08-10*	MÉLANGES DE GRAISSE ET D'HUILE PROVENANT DE LA SÉPARATION HUILE/EAUX USÉES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 08 09
19-08-11*	BOUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX USEES INDUSTRIELLES
19-08-12	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 08 11
19-08-13*	BOUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT D'AUTRES TRAITEMENTS DES EAUX USEES INDUSTRIELLES
19-08-14	BOUES PROVENANT D'AUTRES TRAITEMENTS DES EAUX USEES INDUSTRIELLES AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 19 08 13
19-08-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-09-01	DÉCHETS SOLIDES DE PREMIÈRE FILTRATION ET DE DÉGRILLAGE
19-09-02	BOUES DE CLARIFICATION DE L'EAU
19-09-03	BOUES DE DÉCARBONATATION
19-09-04	CHARBON ACTIF USÉ
19-09-05	RÉSINES ÉCHANGEUSES D'IONS SATURÉES OU USÉES
19-09-06	SOLUTIONS ET BOUES PROVENANT DE LA RÉGÉNÉRATION DES ÉCHANGEURS D'IONS
19-09-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-10-01	DÉCHETS DE FER OU D'ACIER
19-10-02	DÉCHETS DE MÉTAUX NON FERREUX
19-10-03*	FRACTION LÉGÈRE DES RÉSIDUS DE BROYAGE ET POUSSIÈRES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-10-04	FRACTION LÉGÈRE DES RÉSIDUS DE BROYAGE ET POUSSIÈRES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 10 03
19-10-05*	AUTRES FRACTIONS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-10-06	AUTRES FRACTIONS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 10 05?36
19-11-01*	ARGILES DE FILTRATION USÉES
19-11-02*	GOUDRONS ACIDES
19-11-03*	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX
19-11-04*	DÉCHETS PROVENANT DU NETTOYAGE D'HYDROCARBURES AVEC DES BASES
19-11-05*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-11-06	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 11 05
19-11-07*	DÉCHETS PROVENANT DE L'ÉPURATION DES GAZ DE COMBUSTION
19-11-99	DÉCHETS NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
19-12-01	PAPIER ET CARTON
19-12-02	MÉTAUX FERREUX
19-12-03	MÉTAUX NON FERREUX
19-12-04	MATIÈRES PLASTIQUES ET CAOUTCHOUC
19-12-05	VERRE
19-12-06*	BOIS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-12-07	BOIS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 12 06
19-12-08	TEXTILES
19-12-09	MINÉRAUX (PAR EXEMPLE, SABLE, CAILLOUX)
19-12-10	DÉCHETS COMBUSTIBLES (COMBUSTIBLE ISSU DE DÉCHETS)
19-12-11*	AUTRES DÉCHETS (Y COMPRIS MÉLANGES) PROVENANT DU TRAITEMENT MÉCANIQUE DES DÉCHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-12-12	AUTRES DÉCHETS (Y COMPRIS MÉLANGES) PROVENANT DU TRAITEMENT MÉCANIQUE DES DÉCHETS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 12 11
19-13-01*	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES SOLS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-13-02	DÉCHETS SOLIDES PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES SOLS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 13 01
19-13-03*	BOUES PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES SOLS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-13-04	BOUES PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES SOLS AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 19 13 03
19-13-05*	BOUES PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-13-06	BOUES PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 19 13 05
19-13-07*	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX ET CONCENTRÉS AQUEUX PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
19-13-08	DÉCHETS LIQUIDES AQUEUX ET CONCENTRÉS AQUEUX PROVENANT DE LA DÉCONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 19 13 07?37
20-01-01	PAPIER ET CARTON
20-01-02	VERRE
20-01-08	DÉCHETS DE CUISINE ET DE CANTINE BIODÉGRADABLES
20-01-10	VÊTEMENTS
20-01-11	TEXTILES
20-01-13*	SOLVANTS



20-01-14*	ACIDES
20-01-15*	DÉCHETS BASIQUES
20-01-17*	PRODUITS CHIMIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE
20-01-19*	PESTICIDES
20-01-21*	TUBES FLUORESCENTS ET AUTRES DÉCHETS CONTENANT DU MERCURE
20-01-23*	ÉQUIPEMENTS MIS AU REBUT CONTENANT DES CHLOROFLUOROCARBONES
20-01-25	HUILES ET MATIÈRES GRASSES ALIMENTAIRES
20-01-26*	HUILES ET MATIÈRES GRASSES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 20 01 25
20-01-27*	PEINTURE, ENCRE, COLLES ET RÉSINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
20-01-28	PEINTURE, ENCRE, COLLES ET RÉSINES AUTRES QUE CELLES VISÉES À LA RUBRIQUE 20 01 27
20-01-29*	DÉTERGENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
20-01-30	DÉTERGENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 20 01 29
20-01-31*	MÉDICAMENTS CYTOTOXIQUES ET CYTOSTATIQUES
20-01-32	MÉDICAMENTS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 20 01 31
20-01-33*	PILES ET ACCUMULATEURS VISÉS AUX RUBRIQUES 16 06 01, 16 06 02 OU 16 06 03 ET PILES ET ACCUMULATEURS NON TRIÉS CONTENANT CES PILES
20-01-34	PILES ET ACCUMULATEURS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 20 01 33
20-01-35*	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MIS AU REBUT CONTENANT DES COMPOSANTS DANGEREUX (6), AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 20 01 21 ET 20 01 23
20-01-36	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MIS AU REBUT AUTRES QUE CEUX VISÉS AUX RUBRIQUES 20 01 21, 20 01 23 ET 20 01 35
20-01-37*	BOIS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES
20-01-38	BOIS AUTRES QUE CEUX VISÉS À LA RUBRIQUE 20 01 37
20-01-39	MATIÈRES PLASTIQUES
20-01-40	MÉTAUX
20-01-41	DÉCHETS PROVENANT DU RAMONAGE DE CHEMINÉE
20-01-99	AUTRES FRACTIONS NON SPÉCIFIÉES AILLEURS
20-02-01	DÉCHETS BIODÉGRADABLES
20-02-02	TERRES ET PIERRES
20-02-03	AUTRES DÉCHETS NON BIODÉGRADABLES?38
20-03-02	DÉCHETS DE MARCHÉS
20-03-03	DÉCHETS DE NETTOYAGE DES RUES
20-03-06	DÉCHETS PROVENANT DU NETTOYAGE DES ÉGOUTS
20-03-99	DÉCHETS MUNICIPAUX NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

**Annexe 2 : liste des déchets interdits sur le centre**

## LISTE DES DECHETS INTERDITS

Code sélectif dénomination du déchet	Dénomination du Déchet
<b>02 01</b>	<b>Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse, de la pêche</b>
02 01 02	déchets de tissus animaux
02 01 06	féces, urines et fumiers
<b>04 01</b>	<b>Déchets provenant de l'industrie du cuir et de la fourrure</b>
04 01 01	déchets d'échamage et de refentes
04 01 04	liqueur de tannage contenant du chrome
04 01 06	boues contenant du chrome
<b>06 06</b>	<b>Déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du soufre, de la chimie du soufre et des procédés de désulfuration</b>
06 06 02*	déchets contenant des sulfures dangereux
06 06 03	déchets contenant des sulfures autres que ceux visés à la rubrique 06 06 02
<b>06 07</b>	<b>Déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes</b>
06 07 01*	déchets contenant de l'amiante provenant de l'électrolyse
06 07 02*	déchets de charbon actif utilisé pour la production du chlore
06 07 03*	boues de sulfates de baryum contenant du mercure
06 07 04*	solutions et acides
<b>06 08</b>	<b>Déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium</b>
06 08 02*	déchets contenant des chlorosilanes dangereux
<b>06 09</b>	<b>Déchets provenant de la FFDU des produits chimiques contenant du phosphore et de la chimie du phosphore</b>
06 09 02	scories phosphoriques
06 09 03*	déchets de réaction basées sur le calcium contenant des substances dangereuses ou contaminées par de telles substances
06 09 04	déchets de réaction basées sur le calcium autres que celles visées à la rubrique 06 09 03
<b>06 13</b>	<b>déchets d'autres procédés de la chimie minérale</b>
06 13 04*	déchets provenant de la transformation de l'amiante
<b>10 03</b>	<b>Déchets provenant de la pyrométallurgie de l'aluminium</b>
10 03 15*	écumes inflammables ou émettant, au contact de l'eau, des vapeurs inflammables
<b>11 03</b>	<b>boues et solides provenant de la trempe</b>
11 03 01*	déchets cyanurés
<b>16 01</b>	<b>Véhicules retirés de la circulation</b>
16 01 04*	véhicules hors d'usage
16 01 10*	composants explosifs
16 01 11*	patins de freins contenant de l'amiante
<b>16 02</b>	<b>Déchets provenant d'équipements électrique ou électroniques</b>
16 02 12*	équipements mis au rebut contenant de l'amiante libre
<b>16 04</b>	<b>Déchet d'explosifs</b>
16 04 01*	déchets de munitions
16 04 02*	déchets de feux d'artifices
16 04 03*	autres déchets d'explosifs
<b>17 06</b>	<b>matériaux d'isolation et matériaux de construction contenant de l'amiante</b>
17 06 01*	matériaux d'isolation contenant de l'amiante
17 06 05*	matériaux de construction contenant de l'amiante
<b>18 01</b>	<b>Déchets provenant de la maternité, du diagnostic, du traitement ou de la prévention de la maladie chez l'homme</b>
18 01 01	objets piquants ou coupants
18 01 02	déchets anatomiques et organes, y compris sacs de sang et réserves de sang
18 01 03*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières compte tenu du risque de contamination
18 01 04	déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis à vis des risques d'infection
18 01 10*	déchets d'amalgame dentaire
<b>18 02</b>	<b>Déchets provenant de la recherche, du diagnostic, du traitement ou de la prévention de la maladie chez les animaux</b>
18 02 01	objets piquants ou coupants
18 02 02*	déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières compte tenu du risque de contamination
18 02 03	déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis à vis des risques d'infection
<b>19 05</b>	<b>Déchets de compostage</b>
19 05 02	fraction non compostée des déchets végétaux et animaux
<b>19 06</b>	<b>déchets provenant du traitement anaérobie des déchets</b>
19 06 03	liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux
19 06 04	digestats provenant du traitement anaérobie des déchets municipaux
19 06 05	liqueurs provenant du traitement anaérobie des déchets animaux et végétaux
<b>20 03</b>	<b>autres déchets municipaux</b>
20 03 01	déchets municipaux en mélange
20 03 04	boues de fosses septiques
20 03 07	déchets encombrants